

Le 11 septembre 2008

COMMUNIQUE DE PRESSE

FICHER EDVIGE

Jean LAUNAY confirme l'inopportunité générale de la mise en œuvre d'un tel fichier. Il vient d'interpeller, par une question écrite, la Ministre de l'Intérieur, sur les dispositions du décret concernant particulièrement les élus.

Il apparaît que ce fichier regrouperait également les données relatives à l'environnement de toute personne (élue), et notamment à celles entretenant ou ayant entretenu des relations directes et non fortuites avec elle.

Dès lors, Jean LAUNAY pointe le fait que beaucoup de ses amis ou de ses relations, passées et actuelles, pourraient regretter de l'avoir fréquenté ou être amenées à ne plus le fréquenter, car ces personnes, à priori non fichables, pourraient l'être par ce biais.